

Communiqué de presse

Lucerne, le 2 juillet 2015

Nettement plus d'accidents à l'étranger

En 2014, les assureurs-accidents ont enregistré 796 696 accidents professionnels et non professionnels. Les accidents ont ainsi légèrement diminué par rapport à l'année précédente, et ce malgré une augmentation des personnes actives. Le nombre d'accidents à l'étranger, en revanche, a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Plus de 60 000 accidents se produisent actuellement chaque année hors de nos frontières, comme le révèle la nouvelle analyse du Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA) qui est géré par la Suva.

En 2014, le nombre d'accidents relevant de l'assurance-accidents obligatoire a légèrement diminué par rapport à 2013, et ce malgré la progression constante du nombre de personnes actives (+ 1,7 % selon l'Office fédéral de la statistique). Le recul enregistré concerne tant les accidents professionnels que les accidents non professionnels. Le nombre des accidents touchant des chômeurs et des demandeurs d'emploi a quant à lui progressé. Globalement parlant, le nombre des accidents a cependant diminué de 0,5 %. La baisse enregistrée en 2014 est à mettre sur le compte du travail de prévention, mais aussi de l'évolution de la Suisse en marche vers une société de services, c'est-à-dire des personnes toujours plus nombreuses à exercer des métiers à risque d'accident moins élevé.

Statistique des accidents LAA (salariés et demandeurs d'emploi)			
	2014	2013	Variation
Accidents professionnels	268 154	268 924	-0,3 %
Accidents durant les loisirs	513 254	516 730	-0,7 %
Accidents des demandeurs d'emploi	15 288	14 775	+3,5 %
Total	796 696	800 429	-0,5 %

8 % des accidents se produisent à l'étranger

Depuis l'introduction de la libre circulation des personnes en 2002, le nombre des accidents à l'étranger a progressivement augmenté de 50 % et représente actuellement quelque 60 000 cas par an. Au cours des années précédentes, soit depuis le milieu des années 1990, ce chiffre se situait autour des 40 000 cas. Le nombre d'accidents impliquant des personnes domiciliées en Suisse a finalement progressé dans les mêmes proportions que celui des personnes ayant élu domicile à l'étranger.

La plupart des accidents à l'étranger se produisent dans les pays limitrophes, à savoir en France (2013: 18 600), en Allemagne (2013: 10 200), en Italie (2013: 9200) et en Autriche (2013: 5700). Près de la moitié de ces accidents concernent des frontaliers habitant dans un pays limitrophe, travaillant en Suisse et donc assurés contre les accidents professionnels et non professionnels dans notre pays. La part des accidents concernant des frontaliers en Autriche ne représente qu'environ 15 % des cas. Les frontaliers domiciliés en France, en revanche, totalisent 60 % des accidents. La majorité des accidents se produisant à l'étranger sont des accidents non professionnels.

L'autre moitié des accidents se produisant dans un pays voisin concerne des personnes domiciliées en Suisse et passant leurs vacances ou exerçant des activités de loisirs plus ou moins régulièrement dans un pays limitrophe.

L'Espagne, qui arrive en tête des pays non-limitrophes où se produisent le plus souvent des accidents, totalise 2600 cas. Cela est probablement dû au fait que l'Espagne fait partie des destinations de vacances préférées des Suisses, avant la Thaïlande, le Portugal, la Turquie, les USA et la Grèce. Quelque 76 % de ces accidents concernent des citoyens Suisses.

Où se procurer la nouvelle statistique des accidents?

Le Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), géré par la Suva, publie la statistique annuelle des accidents LAA sur mandat du groupe de coordination des statistiques de l'assurance-accidents LAA (CSAA). Cette statistique est basée sur les informations fournies par les 29 assureurs LAA qui couvrent actuellement les salariés assurés à titre obligatoire contre les accidents professionnels et non professionnels ainsi que contre les maladies professionnelles. Elle inclut les données de l'assurance-accidents obligatoire des chômeurs assurés auprès de la Suva. L'édition 2015 est disponible en ligne et sur papier en français et en allemand. Des exemplaires imprimés peuvent être commandés gratuitement à l'adresse suivante: Service de centralisation des statistiques de l'assurance-accidents (SSAA), c/o Suva, Fluhmattstrasse 1, 6002 Lucerne. Infos complémentaires: www.unfallstatistik.ch.

Informations aux médias

Jean-Luc Alt, communication d'entreprise

Tél. 026 350 37 81, jeanluc.alt@suva.ch

Infos complémentaires: <http://www.suva.ch>

S'abonner à la Newsletter Suva: www.suva.ch/newsletter-f